

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le treize février, le Conseil Municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le trois février deux mille douze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, P. ROUSSEAU, J. BROUARD,
C. MOENNE, J. BOEX, M. MOLINA
MMES A. COLLOMB, J. FREMEAUX, M. MARCAULT

Absents excusés : MMES M. VIGNE donne procuration à M. A. VELLUZ,
C. BOEX, C. COUDURIER
M. N. TARDIF

Secrétaire de séance : M. J-S. DESTRUEL

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 Janvier 2012*
- *Urbanisme*
- *Approbation du projet éducatif du service jeunesse*
- *Rapports établis par chaque commission concernant les travaux en cours*
- *Questions diverses.*
- *Dates à retenir*

S E A N C E

§ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2012

Aucune remarque n'a été faite, le compte-rendu est validé.

§ URBANISME

La commission du 12 Janvier 2012

❖ Certificats d'urbanisme d'information :

Etude notariale PUTHOD - VIOLLAZ
Hameau « Chez Naville »
Parcelles section A numéros 2026 et 2029
Superficie : 6605 m²
Zone NA : zone à urbanisation future

Etude notariale PUTHOD - VIOLLAZ
Hameau « Chez Naville »
Parcelles section A numéros 2025 et 2028
Superficie : 1265 m²
Zone NA : zone à urbanisation future

❖ Déclarations préalables : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Mme DOMPMARTIN Gisèle
Hameau : « Fessy »
Route des Crêts de Fessy
Superficie : 3594 m² dont 1612 m² par lot
Zone UC : habitat résidentiel

**Division parcellaire en vue de la
création de deux lots**

M. FONTAINE Jean-Jacques
54, Route de Montagny
Superficie : 1654 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Installation d'un système
photovoltaïque**

M. HUSSON Kevin
1007, Route de Lanovaz
Superficie : 800 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Modification des ouvertures et
aménagement des combles**

Mme BAZIN-FLUSIN Laurence
1732, Route de Lanovaz
Superficie du terrain : 2217 m²
Surface de plancher du projet : 20 + 16 = 36 m²
Zone NB : zone partiellement bâtie mais insuffisamment équipée

Agrandissement bureau-atelier

❖ Permis d'aménager : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

M. BASTIAN Cédric
Lieu-dit Les Iles de la Papéterie
Chemin du Brachouet
Superficie : 32 571 m²
Zone NDI : zone naturelle de loisirs nautiques

**Aménagement pour la pratique du
téléski nautique**

❖ Permis de construire : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

M. PIERRE Gabriel
1007, Route de Lanovaz
Superficie : 1068 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Réhabilitation d'un bâtiment et
aménagement de 2 appartements**

La commission du 26 Janvier 2012

❖ Certificats d'urbanisme opérationnel :

EXPIMA, expertise immobilière
239, Chemin de Chesnet – BP 041
74800 La Roche-sur-Foron
Lot 1
Terrains situés Chemin de Chanrou
Lieu-dit Les Chars
Superficie : 2761 m²
Zone UC (habitat résidentiel) pour 1100 m² et Zone NC (zone agricole) pour 1661 m²
Instruction DDT Bonneville

EXPIMA, expertise immobilière
239, Chemin de Chesnet – BP 041
74800 La Roche-sur-Foron
Lot 2
Terrains situés Chemin de Chanrou
Lieu-dit Les Chars
Superficie : 2812 m²
Zone UC (habitat résidentiel) pour 1027 m² et Zone NC (zone agricole) pour 1785 m²
Instruction DDT Bonneville

EXPIMA, expertise immobilière
239, Chemin de Chesnet – BP 041
74800 La Roche-sur-Foron
Lot 3
Terrains situés Chemin de Chanrou
Lieu-dit Les Chars
Superficie : 1586 m²
Zone UC : habitat résidentiel
Instruction DDT Bonneville

❖ Déclaration préalable : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

M. LESNE Constantino
« Les Iles de la Papéterie »
A proximité du Cluz – Lotissement d'Andey
Superficie : 7 207 m²
Zone ND : zone de protection des sites, paysages et espaces boisés

**Coupe d'arbres : superficie inférieure
à 1 hectare**

M. PIOUTAZ Roland
« La Forêt »

**Coupe d'arbres : superficie inférieure
à 1 hectare**

A proximité de sa propriété au 656, Route de Bonneville

Superficie : 55 908 m²

Zone ND : zone de protection des sites, paysages et espaces boisés

❖ Permis de construire : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

M. PECHE Nicolas

Abri voitures

Hameau « Chez Verdet »

12, Lotissement Le Pré de Berny

Superficie : 1157 m²

Zone UC : habitat résidentiel

❖ Permis de démolir : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

M. BOURG Alain

**Démolition grange pour raisons
de sécurité**

Hameau « Montagny »

287, Route de Montagny

Superficie : 1580 m²

Zone NB : zone partiellement bâtie mais insuffisamment équipée

APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DU SERVICE JEUNESSE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, suite à la création du service jeunesse, il est nécessaire d'approuver le projet éducatif.

Monsieur le Maire présente le projet éducatif qui a pour objectif de :

- Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives, artistiques de tous les jeunes d'Arenthon,*
- Favoriser l'expérimentation des jeunes dans les domaines de la solidarité, de la citoyenneté et du développement durable,*
- Répondre aux besoins physiques et psychologiques de tous sans exclusion pour favoriser leur épanouissement dans la société moderne,*
- Développer et valoriser les compétences de chacun en proposant une palette d'activités riches et variées et en les sensibilisant à des valeurs fortes de citoyenneté, de tolérance, d'ouverture aux autres et au monde,*
- Favoriser une politique locale concertée, notamment, en dynamisant le partenariat local.*

*Le Conseil, après délibération,
à l'unanimité,*

APPROUVE le projet éducatif dans son intégralité.

<u>RAPPORTS ETABLIS PAR CHAQUE COMMISSION</u> <u>CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS</u>

§ COMMISSION URBANISME & AMENAGEMENT DU VILLAGE

- Etapes PLU :
 - Jeudi 16 Février à 19h30 à la Maison des Associations : réunion publique avec la population
 - Jeudi 8 Mars à 18h00 en Mairie : réunion commission de travail PLU
 - Vendredi 23 Mars : transmission du projet finalisé à arrêter aux élus qui auront jusqu'au 29 mars pour donner leurs remarques et observations
 - Lundi 2 Avril à 19h00 en Mairie : réunion du Conseil Municipal pour arrêter le projet de PLU

- Après l'arrêt du projet de PLU par le Conseil Municipal, celui-ci sera transmis aux personnes publiques associées qui auront trois mois pour donner leur avis définitif. L'enquête publique aura lieu en septembre 2012, puis le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre son rapport.
Enfin, le PLU sera transmis à la Préfecture pour contrôle. Le PLU devrait être adopté en principe pour la fin de l'année 2012 ou le début de l'année 2013.

§ COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

- Salle secrétariat :
 - Peinture terminée
 - Aménagement des bureaux avec installation d'une cloison mobile pour délimiter les différents services
 - Pose d'un film sur les vitres (protection contre la luminosité et la chaleur – soleil) au printemps 2012

- Pose d'un film protection UV sur les vitres de la Maison des associations au printemps 2012. Coût estimé : 5 000 euros.

- Peinture dans les locaux du stade, réfection des battants de portes.

- Isolation école ancien bâtiment : les travaux sont estimés à 25 000 euros HT environ. Cette dépense va être prévue au budget 2012.

- Salle libre au-dessus de l'école : les élus veulent réfléchir à la future destination de cette salle avant de réaliser des travaux de réfection et d'isolation.

- Filets du city stade : des devis sont en attente pour des filets en métal.

§ COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

- Le projet d'aménagement du cimetière est accepté par le Conseil Général.

- Une rencontre avec les riverains a été organisée le 8 février pour expliquer le projet d'aménagement du cimetière. Les riverains ont répondu positivement à ce projet d'intérêt public.
- **Projet de la microcrèche :**
Suite à la réunion pour le PLU avec les personnes publiques associées, il a été relevé que la présence d'une ferme à proximité d'une structure d'accueil de jeunes enfants pourrait freiner la réalisation de ce projet. Malgré cela, il est à noter que si la crèche se situe dans un bâtiment existant, la règle de réciprocité ne s'appliquerait pas, donc l'établissement de la microcrèche serait possible malgré la proximité d'une ferme.
La Mairie devra demander un avis simple à la Chambre d'agriculture.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Le plan de balisage des chemins pédestres va bientôt être adopté, dans l'objectif que le balisage soit installé fin mai.

§ COMMISSION ECOLE - PERISCOLAIRE

- Le règlement interne du service jeunesse (accueil périscolaire, école municipale des sports, point accueil jeunesse) va être transmis aux élus. Il sera soumis à approbation lors du prochain conseil municipal.

§ COMMISSION CULTURE

- La venue d'un auteur italien à la bibliothèque a été très appréciée par les personnes présentes lors de cette manifestation culturelle.
- Une exposition de peintures aura lieu à la bibliothèque durant le courant du mois de février et de mars. 12 personnes se sont déjà proposées pour exposer leurs œuvres.

§ SYNDICAT D'EAU

- Le bilan financier du syndicat d'eau est très positif. En effet, le syndicat n'a plus de prêt depuis environ deux ans, et a réalisé 110 000 euros d'excédent. Cette somme va permettre de réaliser les travaux de remplacement des tuyaux du réseau au niveau du secteur de Fessy.
- Le courrier du bureau NICOT en charge du diagnostic des réseaux d'eau dans le cadre du SCOT confirme que la bonne qualité du réseau d'eau et que son maillage permettent effectivement de pallier à la petite taille du réservoir. De ce fait, la petite taille du réservoir ne remet pas en cause les éventuelles perspectives de croissance de la commune.
Il a été conseillé aux membres du syndicat de réfléchir dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable confié à la RDA, que les différents syndicats d'eau ou communes maillées entre elles, travaillent ensemble pour réaliser un ou plusieurs réservoirs.

➤ **§ S.M.3.A**

Projet d'Écopole :

La semaine dernière, le bureau d'étude « Maitres du rêve », mandaté pour l'étude préalable de faisabilité pour la création de l'écopole de l'Arve sur le site de la pisciculture, l'a présenté à l'ensemble des acteurs touristiques, culturels et environnementaux du bassin versant de l'Arve.

Le but de la réunion était de les informer sur l'avancement de la réflexion en cours et de les faire participer pour faire avancer le projet. L'emplacement de cet écopole est prévu à proximité de la pisciculture située sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny.

Les futurs équipements ont vocation à présenter (de manière attractive) les différentes composantes du bassin versant de l'Arve, ainsi que les enjeux associés à la préservation et à la gestion de l'eau. Il devra être aussi en relais avec les différents sites existants ou à créer.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Gaz de Schiste :**

Monsieur Claude MOENNE propose de prendre prochainement une délibération mettant en avant le fait que les élus sont opposés à la technique actuellement utilisée pour la recherche et l'exploitation du gaz de schiste (technique par micro fracturation hydraulique). Cette technique utilise de grande quantité d'eau associée à un amalgame de produit chimique injecté dans le sol à plus de 4km de profondeur, créant des risques de pollution irrémediables des nappes phréatiques. Cet engagement viendrait soutenir les communes qui ont déjà pris cette position sur les permis accordés de recherche sur le genevois afin de les faire retirer. Une concertation avec les maires et la commission aménagement du territoire de la CCPR sera faite afin de coordonner nos prises de positions.

Une réunion d'information aura lieu le 14 février à la C.C.P.R

- D'après un article paru dans le Dauphiné, la commune de Bonneville souhaiterait interdire le passage des poids lourds dans le centre de la ville. En concertation avec la commune de Contamine-sur-Arve, elle voudrait les rabattre depuis Findrol sur l'autoroute. Cette interdiction pourrait entraîner une recrudescence des passages des poids lourds sur le CD19 de notre commune. Le conseil municipal s'inquiète et réfléchit à la position à prendre dans l'hypothèse où il y aurait une augmentation du nombre de passages de poids lourds sur le CD 19 (prendre un arrêté interdisant les poids lourds et autorisant seulement les dessertes locales, par exemple). Affaire à suivre.

DATES À RETENIR

- Jeudi 16 Février à 19h30 à la Maison des Associations : Réunion publique avec la population
- Vendredi 17 Février à 19h00 à la Maison des Associations : Repas amical entre les élus et les agents des communes d'Arenthon et de Scientrier
- Lundi 27 Février à 18h00 : Commission Finances

- Vendredi 2 Mars à 19h00 à la Maison des Associations : Rencontre avec les nouveaux habitants
- Lundi 5 Mars à 20h00 en Mairie : Conseil Municipal
- Mercredi 7 Mars à 10h30 en Mairie : Commission Voirie : Réunion avec le SYANE pour le diagnostic de l'éclairage public
- Jeudi 8 Mars à 18h00 en Mairie : Réunion commission de travail PLU
- Jeudi 15 Mars à 18h00 en Mairie : Vote du budget du CCAS
- Lundi 26 Mars à 18h00 en Mairie : Réunion du Conseil Municipal pour voter le budget communal
- Vendredi 30 Mars après-midi : Nettoyage de la commune par les enfants de l'école
- Samedi 31 Mars matin : Nettoyage de la commune par les adultes
- Dimanche 1^{er} Avril : Repas des Anciens
- Lundi 2 Avril à 19h00 en Mairie : réunion du Conseil Municipal pour arrêter le projet de PLU
- Lundi 2 Avril à 19h30 en Mairie : Conseil Municipal

Séance levée à 21h30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alain VELLUZ,